

Vacataires,

C'est le moment de se montrer

Réunion d'information syndicale

Vendredi 22 février 14 h -16H

- 11.000 vacataires parmi les 17.000 non-titulaires de la Ville de Paris. Les vacataires sont le plus gros de la précarité et la précarité la plus pénalisante : une grosse majorité de temps partiels, le salaire horaire le plus bas, le moins de droits sociaux, le moins de sécurité de l'emploi.

-Le refus de la Ville d'inclure les vacataires dans son plan de titularisation des 25 et 26 mars, au motif qu'ils ne sont pas de vrais emplois : sauf que c'est la Ville qui s'est toujours refusée à créer des postes permanents et à plein temps pour assurer la pérennité du service public et pour permettre la sécurisation professionnelle des agents concernés (animateurs, gardiens et surveillants, adjoints administratifs, agents de ménage...).

La CGT demande la reconnaissance du travail de milliers de vacataires à la Ville de Paris avec les revendications suivantes :

- ☛ **Requalifications des contrats et maintien en emploi**
- ☛ **Accès au plan de dé précarisation.** Création de postes à plein-temps pour stagiairiser directement les vacataires parisiens.

Nous avons des **éléments encourageants** qui nous poussent à vous inviter à vous mobiliser :

⇒ Grâce à la dénonciation régulière de la précarité des vacataires, un **vœu** du Front de gauche en Conseil de Paris a été adopté les 10, 12 décembre 2012 pour que les vacataires puissent être inclus dans le plan de dé précarisation de la ville de Paris du mois de mars.

⇒ Pour la DASCOS, la réforme des rythmes scolaires va impacter les vacataires animateurs...

Retrouvons nous pour en discuter et peser sur les décisions des élus :

Vendredi 22 février à partir de 14 heures –Salle Jean Jaurès, Bourse du travail, rue du Château d'eau ; Métro République

La CGT vous propose de ne pas rester seul-e, de vous organiser, en amont du conseil municipal de mars.

La CGT vous invite à une réunion d'information du personnel.

C'est un droit sur votre temps de travail.

Vacataires, contractuels, qui sommes nous ?

Légalement, le vacataire est une personne engagée pour accomplir une tâche déterminée qui ne se reproduira pas. Le vacataire est rémunéré à la tâche ou l'acte effectué (il est rémunéré avec un mois de décalage, le contractuel lui est mensualisé). Un agent qui accomplit une tâche régulière, même sur un horaire faible, devrait être un agent non titulaire avec les droits des contractuels (congés ordinaires, congés de maladie et de grave maladie, complément de salaire en cas de maladie, d'accident de travail, services pouvant être validés dans le régime C.N.R.A.C.L., application des mesures de résorption de l'emploi précaire, rémunération par rapport à un indice... Alors, selon la loi, nous sommes souvent de faux vacataires. Nous devrions être reconnus comme des non titulaires et avoir le droit à des DROITS !!!